

Présentation de la mission Agroécologie

TERRES d'**a**VENIR

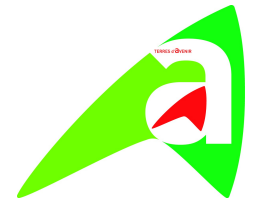
aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MIDI-PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

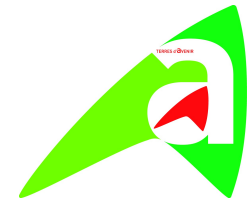
l'Europe
s'engage
en Midi-Pyrénées
avec le **FEADER**



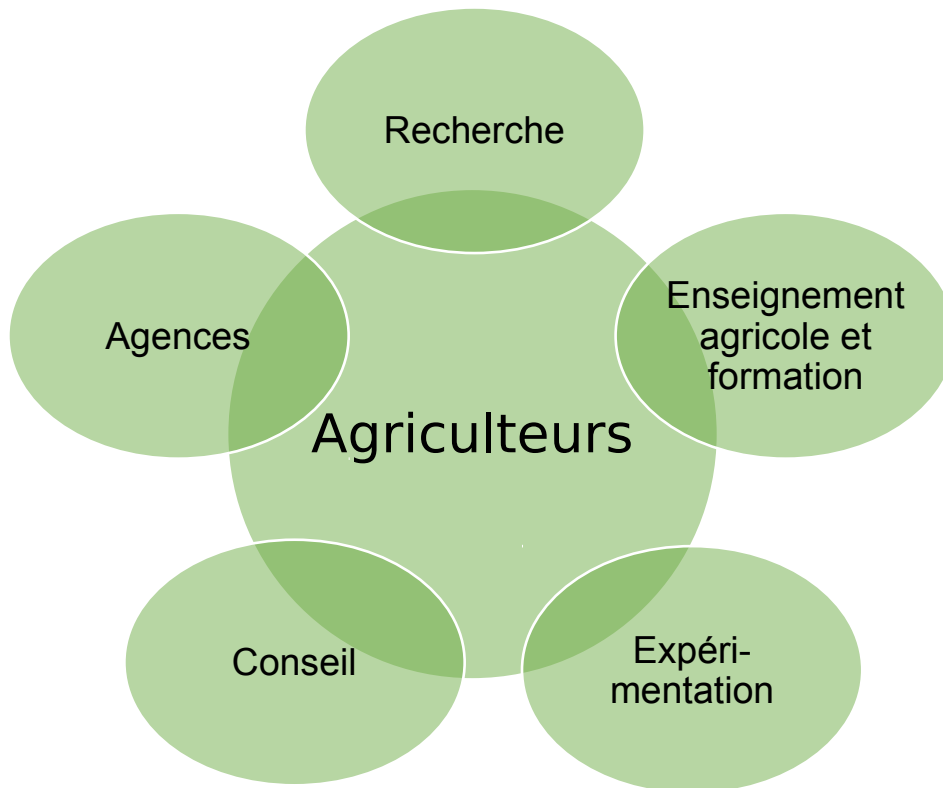
Objectifs de la mission exploratoire proposée par la CRA-MP à la DRAAF :

Recenser les **attentes et les besoins d'acteurs** de la région dans l'objectif de **co-construire un référentiel de bonnes pratiques agro-écologiques**. Identifier les opportunités et les conditions de leur engagement dans ce projet.

Acteurs rencontrés

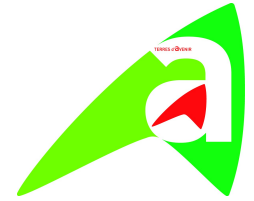


- 34 acteurs rencontrés *Durée des entretiens : 1h30 à 2h*



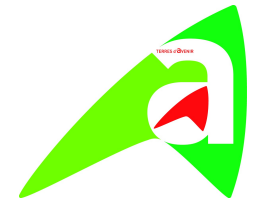
Agence de l'Eau Adour-Garonne	EPL Auzeville
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	EPL Montauban
Agri Sud-Ouest Innovation	EPL St Affrique – La Cazotte
AGRO D'OC	Ets La Devèze
ARTERRIS	FRAB
ARVALIS	IDELE
AVEM	IFV
CAPEL	INRA
CEFEL	QUALISOL
CER FRANCE MP	RAGT
CETIOM	SOLAGRO
Chambre d'agriculture de l'Ariège	SYNGENTA
Chambre d'agriculture de l'Aveyron	TERRES DE LIENS MP
Chambre d'agriculture du Gers	TIMAC Agro
Chambre d'agriculture du Tarn	VINOVALIE
COOP de France MP	VIVADOUR
CUMA Midi-Pyrénées	VIVEA

Points abordés dans les enquêtes



- **Que représente l'agro-écologie ?**
- **Le repérage de l'innovation dans les exploitations agricoles ?**
- **Les dispositifs et l'organisation pour l'accompagnement au changement des pratiques ?**
- **L'avis des acteurs sur un projet multipartenarial ?**

Que représente l'agroécologie ?



Nb : Une notion non pré-définie dans les entretiens

- Un socle commun :

- L'approche système
- Améliorer les performances

Diminuer l'impact
environnemental



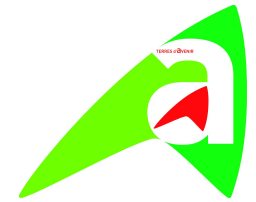
Des évolutions
socialement
acceptables



L'économie: clé
d'entrée du
changement de
pratiques

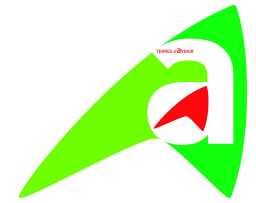
- Une notion non remise en cause par les acteurs, une volonté affirmée de s'y engager

Le repérage de l'innovation dans les exploitations agricoles ?

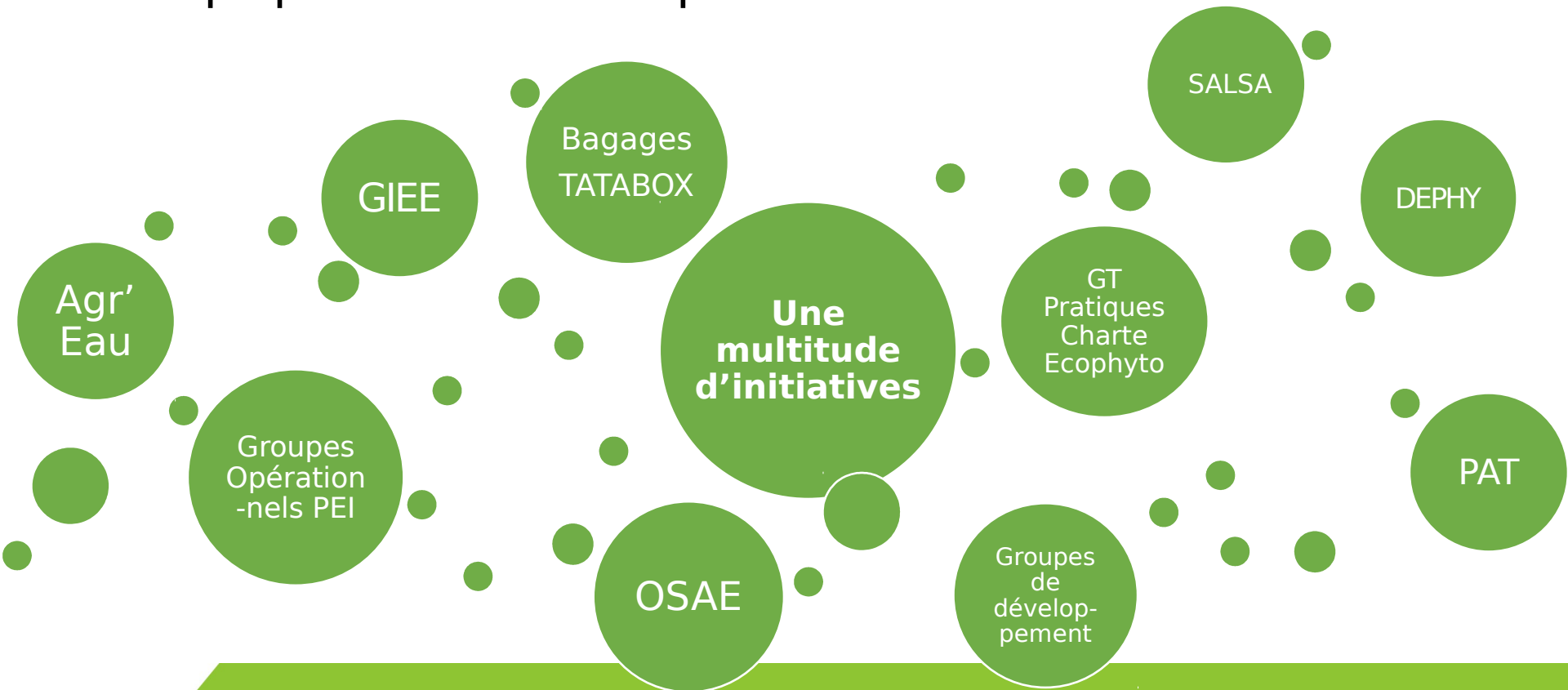


- Aucun acteur n'est neutre par rapport au repérage de l'innovation chez les agriculteurs. Les dispositifs de repérage ne dépendent pas de la famille d'acteurs mais de la stratégie de chaque structure.
- Les acteurs ayant un dispositif de repérage de l'innovation partagent des problématiques communes : la difficulté à les caractériser, organiser, qualifier, valoriser et transférer les pratiques.
- Beaucoup de structures hésitent à se lancer dans la construction d'un dispositif de repérage de l'innovation (Quels moyens? Quelles méthodes? Quelle valorisation?).
- Repérer l'innovation ne suffit pas : il faut être capable de la qualifier, de l'éprouver et de la valoriser.

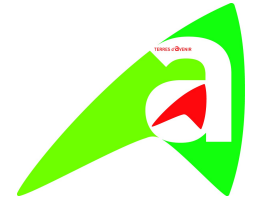
L'accompagnement au changement de pratiques ?



- L'accompagnement au changement de pratiques est perçu comme essentiel par tous les acteurs, qui sont tous impliqués dans des dispositifs

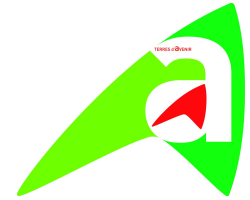


L'accompagnement au changement de pratiques



- Face aux obligations de résultats à la fois économiques et techniques, la fiabilité du contenu du conseil est déterminante.
- En conséquence, les nouvelles techniques doivent donc faire l'objet de références fiables, objectives, et cohérentes sur les trois dimensions économique, environnementale et sociale

Vers un projet multipartenarial ?



La grande majorité des acteurs rencontrés sont favorables et plutôt partants pour un projet multipartenarial

Quels besoins communs pour les acteurs?

- Les acteurs du conseil partagent la nécessité de s'appuyer sur des références fiables, adaptées au contexte local pour sécuriser le conseil au changement de pratiques
 - « *Il faut sécuriser les conseillers avec des informations qualifiées, mais de façon pragmatique. Il faut que le risque soit partagé.* »
- La plupart des acteurs jugent qu'il existe un besoin pour
 - un dispositif de qualification des innovations et des pratiques
 - un dispositif d'acquisition de références techniques
- La plupart des acteurs jugent pertinent que ce dispositif soit partagé, mutualisé, et donc **hors champ concurrentiel du conseil**
- Le projet multipartenarial doit s'insérer en complémentarité des projets existants

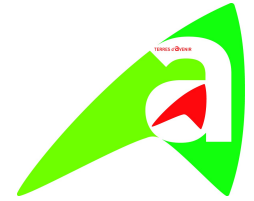
Vers un projet multipartenarial ?



Quel champ se dessinerait pour le projet ?

- Dispositif partagé de repérage de l'innovation chez les agriculteurs,
- Dispositif partagé de qualification de cette innovation avec deux finalités :
 - Soit capitalisation (en valorisant également les résultats des dispositifs existants)
 - Soit mise à l'épreuve en station expérimentale ou chez les agriculteurs, par exemple via des « **réseaux de l'innovation** »

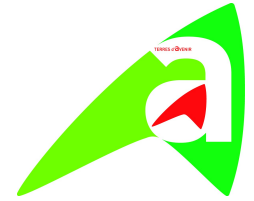
Vers un projet multipartenarial ?



Quelles conditions d'engagement pour les acteurs?

- Des règles du jeu transparentes et équitables entre familles d'acteurs.
 - « *Ne pas se faire piller* » - « *Que l'on sache à quoi on s'engage* »
- Utilité concrète et rapide des livrables, quitte à commencer petit
- Exigence de qualité sur le fond des livrables
- Une prise en charge financière équitable du travail réalisé par les acteurs dans le cadre du projet
- Le bénéfice des résultats doit être à la mesure de l'implication de chacun

Vers un projet multipartenarial ?



Quelle gouvernance d'après les acteurs?

- Le projet doit être piloté à un niveau pertinent et légitime (**l'échelle régionale fait consensus**), avec un montage financier et en temps d'animation à la mesure du projet.
- Le besoin d'animation se situe à la fois dans la phase de collecte des expertises et dans la phase de diffusion des livrables. Cette animation doit être légitime techniquement.
- L'adhésion au projet doit faire l'objet d'une convention d'engagement explicitant les conditions et les règles de fonctionnement du projet